De la concurrence au dialogue des juges dans l'Union européenne ?

Lætitia Guilloud-Colliat, Professeure de droit public, Université Grenoble-Alpes

Présentation de la communication

L'intitulé de cette contribution ne vise nullement à sous-entendre qu'il existerait un mouvement historico-juridique inéluctable qui conduirait de la concurrence au dialogue. En réalité, il s'agit de déterminer : pour quelles raisons une telle concurrence entre les juridictions au sein de l'Union européenne est susceptible de se manifester, les circonstances dans lesquelles elle peut être dépassée et, enfin, dans quelles conditions cette mise à l'écart de la concurrence inter-juridictionnelle peut être considérée comme résultant d'un véritable dialogue, plutôt que comme la manifestation de la subordination d'une juridiction à une autre.